



# ERMENONVILLE LA GRANDE

## SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice PELLETIER, Maire.

Nombre de membres : 11  
Nombre de présents : 09

Pouvoirs : 01  
Quorum : 06

### Etaient présents :

- M. Fabrice PELLETIER
- M. Franck PELLETIER
- M. David JEHANNET
- M. Jean-François CHATEL
- M. Julien MANNEUX
- M. François PELTIER
- Mme Roselyne SKAPSKI
- M. Pascal PETEL
- M. David GAUTIER

### Absents excusés :

- Mme Anne-Laure BOITELET
- Mme Marie-José BROSSIN (pouvoir à Julien MANNEUX)

Secrétaire de séance : François PELTIER

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 06/12/2022
2. Choix des entreprises :
  - Travaux d'aménagement du Chemin de la Borne Blanche
  - Acquisition et installation de jeux et filets de protection – Parc Rue Saint Martin
  - Réhabilitation du logement communal
3. Débat sur une demande d'extension du projet éolien
4. Informations diverses
5. Questions diverses

### APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission travaux s'est réunie samedi 14 janvier 2023 pour étudier chaque devis reçu.

### Délibération n°01/2023

#### CHOIX DE L'ENTREPRISE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA BORNE BLANCHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la différence entre le devis de l'entreprise CAGÉ Terrassement et celui de PIGEON TP CENTRE IDF est essentiellement au niveau du montant.

Les travaux d'aménagement du Chemin de la Borne Blanche ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2023, Monsieur le Maire présente les devis reçus dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin de la Borne Blanche :

- PIGEON TP CENTRE IDF       =>     44.370,18 €HT soit 53.244,22 €TTC
- CAGÉ Terrassement           =>     32.305,81 €HT soit 38.766,97 €TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve la proposition de l'entreprise CAGÉ Terrassement pour un montant de 32.305,81 €HT soit 38.766,97 €TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y afférent**

Monsieur le Maire précise que les travaux du Chemin de la Borne Blanche ne pourront être réalisés qu'à partir de fin 2023 (après le vote du règlement 2024 du FDI en octobre 2023). En effet, lors des arbitrages, Monsieur le Maire a

dû accepter de reporter ce projet pour laisser la priorité aux autres communes qui ont vu leurs projets 2022 reportés en 2023. Chartres Métropole doit, dans un premier temps, réaliser les travaux qui lui incombent.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'entreprise CAGÉ Terrassement se réserve le droit de réviser les prix à la date de réalisation des travaux en fonction de l'évolution des tarifs fournisseurs.

Monsieur PETEL demande si des bordures seront posées le long de sa parcelle agricole située à proximité du chantier. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de bordures le long de ladite parcelle.

### **Délibération n°02/2023**

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE : ACQUISITION ET INSTALLATION DE JEUX ET FILETS DE PROTECTION – PARC RUE SAINT MARTIN**

L'acquisition et l'installation de jeux et filets de protection au parc Rue Saint Martin ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2023, Monsieur le Maire présente le devis reçu :

- PASSION PAYSAGES => 12.730,00 €HT soit 15.276,00 €TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve la proposition de l'entreprise PASSION PAYSAGES pour un montant de 12.730 €HT soit 15.276 €TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y afférant**

Suite à la réunion de la commission travaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rapproché de l'entreprise pour obtenir un devis sur la pose d'un revêtement amortissant autour du tourniquet.

Monsieur le Maire précise que les démarches pour les contrôles et vérifications des installations vont être mises en place courant 2023. Il précise également que l'agent communal va suivre une formation en lien avec « la sécurité des aires de jeux : contrôle et maintenance » en octobre prochain.

### **Délibération n°03/2023**

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE : RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Les travaux de réhabilitation du logement communal ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2023, Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Lot 1 : Electricité
  - JD élec28 => 6.624,00 €HT soit 7.882,80 €TTC
  - SASU LREG => 6.210,00 €HT soit 7.452,00 €TTC
- Lot 2, 3 et 4 : Réfection et aménagement intérieur
  - GODEFROY => 69.922,42 €HT soit 83.906,91 €TTC
  - GALLOU Menuiserie => 49.811,37 €HT soit 54.792,51 €TTC
- Lot 5 : Assainissement non collectif
  - CAGÉ Terrassement => 13.677,25 €HT soit 15.044,98 €TTC
  - GALLOU Benoit => 10.547,00 €HT soit 12.656,40 €TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve les propositions des entreprises suivantes :**
  - **Lot 1 : JD élec28 pour un montant de 6.624 €HT soit 7.882,80 €TTC**
  - **Lot 2, 3 et 4 : GALLOU Menuiserie pour un montant de 49.811,37 €HT soit 54.792,51 €TTC**
  - **Lot 5 : GALLOU Benoit pour un montant de 10.547 €HT soit 12.656,40 €TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tout document s'y afférant.**

Monsieur PETEL demande si les installations prévues concernent les Personnes à Mobilité Réduite. Monsieur le Maire répond que le logement, dans son ensemble, ne facilite aucunement l'accès aux PMR. Il faudrait repenser toutes les ouvertures et par conséquent les cloisons.

Monsieur PELLETIER Franck demande s'il ne serait pas intéressant de profiter des travaux pour changer le système de chauffage. Il argumente en précisant qu'il serait préférable de changer le système de chauffage avant que les travaux de rénovation soient réalisés.

Monsieur JEHANNET David informe l'assemblée que la commune est éligible au dispositif CEE.

### **DÉBAT SUR UNE DEMANDE D'EXTENSION DU PROJET ÉOLIEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée avoir abordé le sujet en informations diverses lors de la séance du 06 décembre 2022. Le Groupe EcoDelta proposait une extension du parc éolien dans l'alignement des implantations

existantes. Toutefois, Monsieur le Maire avait informé son interlocuteur d'EcoDelta de l'existence de la Directive Paysagère. Ainsi, une suite favorable au projet ne pouvait être donnée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été relancé par le Groupe EcoDelta afin de présenter un nouveau projet tenant compte de la Directive Paysagère. Monsieur le Maire s'est rapproché du propriétaire de la parcelle agricole concernée et sollicite maintenant l'avis de l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après un tour de table, l'avis majoritaire de l'assemblée est défavorable au nouveau projet d'extension du parc éolien.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Colis de Noël**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire de remerciements pour les colis de Noël.

- **Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu des félicitations concernant les nouvelles illuminations de la mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur PELLETIER Franck demande si les dernières analyses d'eau sont bonnes. Monsieur le Maire confirme que les dernières analyses ne laissent apparaître plus aucune anomalie. Monsieur PELLETIER Franck demande par conséquent que la quantité d'eau de Javel utilisée soit réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance, François PELTIER

Le Maire, Fabrice PELLETIER

  
